



**La Commission Apnée du CODEP 94 FFESSM organise
pour la saison 2020-2021 une formation :**

Apnéiste Confirmé en Eau Libre

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- Etre titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Etre âgé d'au moins 16 ans (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).
- Etre titulaire de la carte d'Apnéiste ou de la carte Apnéiste en Eau Libre ou de la carte A2 de la F.F.E.S.S.M.
- Etre en possession de la carte de RIFAA.
- Etre en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'apnée (CACI) établi par tout médecin.

L'ensemble des conditions de candidature est à satisfaire dès le début de la formation d'Apnéiste Confirmé en Eau Libre, à l'exception du RIFAA qui peut être intégré au cursus de formation.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION :

- 5 cours théoriques, à 19h30 les vendredis : 06/11/20, 04/12/20, 15/01/21, 29/01/21 et 05/03/21.
- 5 fosses à Villeneuve la Garenne (21h30 à 23h30) : 21/11/20, 12/12/20, 16/01/21, 06/03/21 et 10/04/21.
- 3 sorties en milieu naturel : 07/11/20 à Beaumont sur Oise, 08/05/21 et 22/05/21 à La Roche en Brénil.
- Examen théorique : 27/03/21
- Examen pratique piscine à valider en club par un MEF1 a minima.
- Examen pratique en milieu naturel : le 22/05/21 à La Roche en Brenil.

Toute personne ne participant pas aux sorties en milieu naturel pourrait se voir refuser la présentation à l'examen final.

INSCRIPTIONS :

- La date limite d'inscription est fixée au 25/10/20.
- L'effectif est limité à 30 personnes. Les apnéistes des clubs du Val de Marne sont prioritaires.
- Les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception de dossier COMPLET.
- Le prix de la formation est de **250€** comprenant les cours théoriques, les fosses, les sorties en milieu naturel et l'examen final. Reste à charge les transports et les repas.

1. Remplir le formulaire d'inscription <https://forms.gle/1UuwGbbmcmSzPs8J6>
2. DOSSIER COMPLET À ENVOYER PAR MAIL À martinmagali2309@neuf.fr ;
sygun3@live.fr
 - Version papier de la licence à charger sur le site FFESSM.
 - Copie de la carte de niveau d'apnée.
 - Copie de la carte de RIFAA (au plus tard à la date de l'examen)
 - CACI apnée de moins d'un an à la date de l'examen final.
3. Chèque de 250€ à l'ordre de «FFESSM CODEP 94 » à **remettre au premier cours.**

Responsables de la formation ACEL pour le CODEP 94 :

Magali MARTIN
0618734234
martinmagali2309@neuf.fr

Sylvain GUFFROY
0673513555
sygun3@live.fr